

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré

Mo
b

07170458



16 NOV. 2007

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/11/2007 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0478.081 722

Dénomination

(en entier)

CATCH CONCEPT

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : rue de Halistrée, 11 à 4141 LOUVEIGNE

Objet de l'acte : Procès-verbal de l'assemblée des associés du 10.10.2007 - démission de la gérante - nomination d'un gérant et désignation d'un représentant permanent - approbation de convention de management

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES ASSOCIES DU 10 OCTOBRE 2007

Ce 10 octobre 2007, s'est réunie l'assemblée des associés de la société « CATCH CONCEPT »

BUREAU

La séance est ouverte à 10h, sous la présidence de Monsieur Thierry MOSCA lequel nomme en qualité de secrétaire : Madame Anne LODOMEZ.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents l'ensemble des associés.

Il est donc constaté que l'intégralité du capital social est représentée.

En conséquence, après vérification par le bureau, la comparution est arrêtée comme en la liste de présence précitée, à laquelle les parties déclarent se référer.

EXPOSE

Monsieur le Président expose ce qui suit :

- I. la présente assemblée a pour objet du jour :
 - 1- démission de Madame Anne LODOMEZ de son mandat de gérante chargé de l'exécution des missions à exercer par la société d'administrateur délégué de la SPRL CATCH CONCEPT.
 - 2- Nomination de la SPRL OUTILS MIDI comme gérant et désignation de son représentant permanent en application de l'article 61 du Code des sociétés,
 - 3- Approbation du projet de convention de management,
- II. pour pouvoir délibérer valablement sur son ordre du jour, la présente assemblée doit réunir le quorum stipulé dans ses statuts.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

- III. l'intégralité des parts sociales existantes étant représentées, il ne doit pas être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations et l'assemblée est en droit de délibérer et de statuer valablement sur son ordre du jour.

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

Cet exposé étant vérifié par la présente et est reconnu exact par l'assemblée.

Celle-ci constate qu'elle est valablement constituée et apte à délibérer et à statuer sur son ordre du jour qu'elle aborde ensuite.

RESOLUTIONS

Après avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix et par un vote distinct pour chacune d'elles les résolutions suivantes :

1. prends acte de la démission de Madame Anne LODOMEZ de son mandat de gérante
2. désignation de la SPRL OUTILS MIDI, dont le siège social est établi rue de la Halistrée 11 à 4141 LOUVEIGNE (BCE 0453.526.270) en qualité de gérante et de Madame Anne LODOMEZ en qualité de représentant permanent en application de l'article 61 du Code des sociétés pour l'exercice du mandat de gérant par la SPRL OUTILS MIDI,
3. approbation de la convention de management du 09 octobre 2007

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 30

Dont procès-verbal.

Le président

Le secrétaire